

Le rendement des retraites complémentaires va de nouveau diminuer

Etienne Lefebvre, *Les Echos*, 9 mars 2007

Les retraites complémentaires des salariés du privé devraient augmenter de 1,71 % au 1er avril. Mais dans le même temps, le prix d'achat du point, unité de référence des pensions versées, serait relevé de 3,7 %.



Les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire des salariés du privé (Arrco, Agirc) doivent décider, cette semaine, de la revalorisation annuelle des pensions, qui intervient traditionnellement au 1er avril. Elle sera modeste. Conformément à l'accord de 2003, la valeur du point (l'unité de référence des pensions versées) suit l'évolution de l'inflation. Celle-ci est estimée à 1,8 % en 2007, mais la hausse des prix s'étant avérée légèrement inférieure aux prévisions l'an dernier, ce chiffre sera corrigé et les retraites ne devraient augmenter que de 1,71 %.

Dans le même temps, le prix d'achat du point, indexé sur l'évolution du salaire moyen, progresse bien plus rapidement. L'Arrco (régime complémentaire commun à tous les salariés) et l'Agirc (cadres) prévoient que les salaires augmenteront de 2,7 % cette année. A cela s'ajoutent des correctifs sur 2005 et 2006 (respectivement 0,2 % et 0,5 %, les salaires ayant progressé plus vite que prévu), ainsi qu'un reliquat de 0,3 % lié à un compromis trouvé l'an dernier pour éviter que l'écart avec la valeur du point soit trop important. Au total, le prix d'achat du point devrait donc augmenter de 3,7 %.

Résultat, le rendement annuel des régimes devrait passer de 7,10 % à 6,98 % pour l'Agirc, et de 6,88 % à 6,76 % pour l'Arrco. La baisse est spectaculaire depuis 1993, où le rendement atteignait 10,21 % pour les cadres. Cela signifie que pour un même montant de cotisations versées par les salariés, les prestations perçues une fois à la retraite sont moins importantes que par le passé. Une évolution qui inquiète les syndicats. Ces derniers ne devraient pourtant pas remettre en question les revalorisations prévues pour 2007, la semaine prochaine, lors des conseils d'administration de l'Arrco et de l'Agirc. " Dans l'accord de 2003, il y avait une clause de revoyure en 2006 pour éventuellement modifier les paramètres, mais comme les discussions ont échoué, il nous est difficile de refuser l'application mathématique de ces revalorisations ", confie un responsable syndical. Pour certains, comme la CGC, c'est en outre un moindre mal, les organisations patronales ayant tenté, lors des négociations de 2006, d'imposer une progression des pensions des cadres inférieure à l'inflation, afin de redresser les comptes de l'Agirc.

La vraie négociation aura lieu l'an prochain, l'accord de 2003 arrivant à échéance. La question du rendement sera centrale. Deux groupes de travail seront bientôt installés pour préparer ce rendez-vous. Le premier planchera sur les majorations familiales et les pensions de réversion. Le deuxième sur l'équilibre des régimes et l'avenir de la garantie minimale de points (GMP) pour les cadres et de l'Association pour la gestion des fonds de financement (AGFF), qui assure le financement de la retraite complémentaire sans abattement dès 60 ans.